

**Le rôle de l'écotourisme dans les aires protégées dans la promotion du  
tourisme durable - le cas des parcs nationaux algériens-**  
**The role of ecotourism in protected areas in the promotion of sustainable  
tourism - The case of Algerian national parks**

**Charef Noureddine<sup>1\*</sup>**

<sup>1</sup> Université Hassiba Benbouali de Chlef, (Alger), n.charef@univ-chlef.dz

Received: 15/04/2022

Accepted: 25/05/2022

Published: 01/06/2022

**Abstract:**

Cette étude vise à montrer la contribution de l'écotourisme au sein des aires protégées en général et des parcs nationaux en particulier, au développement d'un tourisme durable. Nous avons également présenté la réalité de l'écotourisme dans les parcs nationaux algériens, et les exigences les plus importantes pour promouvoir ce type de tourisme en Algérie, afin de parvenir à un tourisme durable qui préserve ces importantes ressources naturelles.

Parmi les conclusions de la recherche, la faiblesse des activités d'écotourisme dans les parcs nationaux algériens, malgré leur taille, leur diversité et leur richesse, et cela est dû à de nombreux obstacles, dont nous avons discuté dans cette recherche, et nous avons également présenté un ensemble de recommandations pouvant valoriser ce type de Tourisme en Algérie.

**Mots clés:** écotourisme, aires protégées, parcs nationaux, tourisme durable.

**Jel Classification Codes:** L83; Q57.

**Abstract:**

This study aims to show the contribution of ecotourism within the protected natural areas in general and national parks in particular, to the development of sustainable tourism. We also presented the reality of ecotourism in the Algerian national parks, and the most important requirements for promoting this type of tourism in Algeria, in order to achieve sustainable tourism that preserves these important natural resources.

---

\* Auteur correspondant

Among the most prominent findings of the research, the significant weakness of eco-tourism activities in the Algerian national parks, despite their size, diversity and richness, and this is due to many obstacles, which we discussed in this research, and we also presented a set of recommendations that can enhance this type of Tourism in Algeria.

**Keywords:** ecotourism, protected areas, national parks, sustainable tourism.

**Jel Classification Codes:** L83; Q57.

## 1. Introduction:

Le secteur du tourisme est l'un des secteurs économiques vitaux qui contribuent à la création de richesses et d'emplois dans de nombreux pays du monde, et les pays et leurs institutions touristiques, déploient de grands efforts pour améliorer la compétitivité de leur destination touristique et leur positionnement sur le marché mondial du tourisme. Dans certains petits pays, le secteur du tourisme est la principale source de devises étrangères et d'emplois.

L'Algérie est le plus grand pays du continent africain, caractérisé par une grande diversité climatique et environnementale, et dispose d'importantes ressources touristiques qui la qualifient d'être une destination touristique mondiale par excellence, mais la réalité du secteur du tourisme ne reflète pas cela, car le nombre des arrivées de touristes étrangers ne dépasse pas un million de touristes par an selon les statistiques officielles, pour des raisons nombreuses, notamment les multiples obstacles à l'investissement touristique privé, la centralisation de la décision touristique, le problème de foncier touristique, le manque de structures d'accueil, et la faiblesse des activités de marketing touristique.

En raison de la demande mondiale croissante d'activités d'écotourisme, en tant que forme moderne de tourisme durable, qui exploite la nature et les zones naturelles protégées à des fins de divertissement et de loisirs, tout en préservant la biodiversité, de nombreux pays en développement tentent d'utiliser leurs aires protégées telles que les parcs et réserves naturelles, pour attirer les touristes étrangers, promouvoir le tourisme, et créer des activités économiques bénéfiques pour la population locale.

L'Algérie possède un certain nombre d'aires protégées, dont la plupart sont des parcs nationaux riches en biodiversité, et géographiquement réparties du nord au sud, dont certaines sont de nature forestière, et certaines d'entre elles ont un caractère montagneux, et deux parcs du désert parmi les plus grands et les plus connus au monde. Dans le cas d'une exploitation rationnelle et planifiée, ces aires protégées peuvent contribuer de manière significative à la promotion du secteur de l'écotourisme, et attirer un nombre important de touristes pendant toutes les saisons de l'année, et cela contribuera sans aucun doute au développement du secteur touristique, et soutiendra la stratégie de diversification économique visant à sortir de la grande dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier, et en même temps à réaliser un développement touristique durable.

Dans cette recherche, nous tenterons de mettre en évidence la contribution de l'écotourisme au sein des aires protégées en général, et des parcs nationaux en particulier, à la promotion du secteur touristique tout en assurant un tourisme durable, en répondant à la problématique suivante :

**Comment la promotion de l'écotourisme au sein des parcs nationaux peut-elle soutenir le tourisme durable en Algérie ?**

Sous cette question principale, il y a des sous-questions, les plus importantes sont :

- Qu'est-ce que l'écotourisme et quelles sont ses caractéristiques et ses avantages ?
- Comment ce type de tourisme peut-il soutenir le tourisme durable au sein des espaces naturels protégés ?
- Quelle est la réalité de l'écotourisme dans les parcs nationaux en Algérie ?

**L'importance de la recherche :**

Etant donné l'importance du secteur du tourisme et sa contribution à la réalisation du développement économique, en particulier dans les zones rurales et isolées, qui manquent d'investissements, il semble que l'exploitation et la valorisation des aires protégées peut garantir un tourisme respectueux de l'environnement et responsable, dans le cadre du développement durable.

**Objectifs de recherche :**

Cette recherche vise à mettre en évidence les grands avantages de l'écotourisme, et la possibilité d'exploiter les zones naturelles protégées dans la promotion de ce type de tourisme durable, qui permet la promotion du secteur du tourisme et de l'économie nationale, avec une présentation des plus importants parcs nationaux, et le grand potentiel qu'offrent ces parcs dans le domaine de l'écotourisme durable.

### **Études précédentes:**

Il existe des études antérieures sur le sujet de la recherche, nous en citons quelques-unes :

1) Cater, E.(1993). **Ecotourism in the third world: Problems for sustainable tourism development.** *Tourism management*, 14(2), 85-90.

Dans cette recherche, le chercheur a fortement défendu l'idée que l'écotourisme profite grandement aux pays du tiers monde, s'ils sont capables d'employer leurs ressources naturelles, dans le développement du secteur touristique en général et du tourisme durable en particulier, sans nuire à ces ressources, ce qui constituent un avantage comparatif pour ces pays et les aident à accroître l'attractivité de leur destination touristique.

2) Wall, G. (1997). **Is ecotourism sustainable?.** *Environmental management*, 21(4), 483-491.

Ce chercheur a tenté de répondre à la question suivante : Est-ce vraiment toutes les formes d'écotourisme sont-elles du tourisme durable ?, parmi les résultats de recherche, certaines formes de tourisme environnemental manquent de durabilité, et le développement du tourisme durable nécessite une planification et un contrôle continu.

3) Tardif, J. (2003). **Écotourisme et développement durable.** VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 4(1).

Ce chercheur a présenté un certain nombre d'études, qui ont abordé le thème de l'écotourisme, et sa contribution au développement durable, et a donné un résumé des impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'écotourisme dans les aires naturelles protégées.

4) Héritier, S. (2007), « **Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local** », Géocarrefour, Vol. 82(4) , 171-175.

Le chercheur a présenté les impacts économiques et sociaux des parcs nationaux sur la vie de la population locale. Il a souligné le grand rôle que

pourraient jouer les autorités locales pour maintenir et exploiter ces ressources dans l'écotourisme durable et le développement local durable.

Pour répondre à cette problématique, nous avons divisé cette étude selon les trois axes suivants :

Premièrement : le concept et l'importance de l'écotourisme ;

Deuxièmement : La contribution de l'écotourisme au sein des aires protégées au développement d'un tourisme durable ;

Troisièmement : La réalité de l'écotourisme dans les parcs nationaux algériens.

## **2. Le concept et l'importance de l'écotourisme :**

Certains pensent que le concept d'écotourisme est apparu au début des années 1980 chez les naturalistes du nord du continent américain, qui cherchaient à mettre en évidence les grands dangers causés par l'entrée d'un grand nombre de personnes dans des lieux naturels. (François-Lecompte & Prim-Allaz, 2009, p. 310). Il est venu exprimer un nouveau type d'activité touristique respectueuse de l'environnement, pratiquée par l'homme, préservant le patrimoine naturel humain du milieu dans lequel il vit.

L'écotourisme est défini comme "une forme de voyage responsable vers des espaces naturels, dans lequel l'environnement et la sécurité de la population locale sont préservés". (Tardif, 2003, p. 48). Alors que certains voient l'écotourisme comme le voyage des individus vers des lieux naturels et des aires protégées, tout en minimisant les effets négatifs, dans le but d'éduquer les visiteurs, et de fournir des ressources financières, pour préserver ces espaces naturels, et parvenir au développement économique au profit de la population locale, dans le respect des cultures multiples et des droits de l'homme. (Honey, 1999, p. 115). Ainsi, l'écotourisme est cette forme de tourisme qui investit dans des lieux naturels et des espaces écologiques, pour se balader et s'amuser, tout en faisant preuve d'un esprit de responsabilité environnementale et en fournissant des ressources financières pour préserver ces espaces, en plus de créer un développement économique qui profite à la population locale de ces zones.

Le concept d'écotourisme peut être illustré par les caractéristiques uniques suivantes (Moaidh, 2008, p. 11) :

- L'écotourisme est une activité humaine, pratiquée par des personnes selon des règles et règlements, qui protègent et préservent la vie naturelle, améliorent sa qualité, préviennent sa pollution et la préservent pour les générations présentes et futures ;
- L'écotourisme est une activité qui a une rentabilité économique multiforme qui combine l'aspect matériel tangible et l'aspect moral, car la préservation de l'intégrité de l'environnement se transforme en vertu de ces valeurs morales en principes nobles
- L'écotourisme est une activité qui allie l'originalité du patrimoine culturel naturel et la modernité, car elle allie l'ancien et le moderne, ce qui crée un merveilleux modèle d'harmonie et de cohérence ;
- L'écotourisme est une obligation morale et éthique plutôt qu'une obligation légale contractuelle, car il est affecté par des valeurs et des principes, et il représente un contact permanent entre l'homme et son environnement.

L'écotourisme peut prendre plusieurs formes :

- Voyager pour visiter et explorer les parcs, les réserves naturelles et les forêts ;
- Tourisme de chasse aux animaux sauvages, oiseaux et poissons ;
- Tourisme sous-marin, jeux aquatiques, observation des récifs coralliens et étude des plantes marines ;
- Tourisme dans le désert, où règnent la paix et la tranquillité, observation des oiseaux, des insectes, des reptiles, et des courses dans le désert ;
- Explorer et escalader des montagnes;
- Réaliser des excursions pour découvrir des lieux naturels et archéologiques;
- Camping dans les forêts, les zones montagneuses, les camps d'été et les scouts.

Le développement de l'écotourisme nécessite la participation active d'un large ensemble d'acteurs (personnes physiques et morales), dont les plus connus sont les écotouristes, les opérateurs touristiques (agences de tourisme et de voyage), les habitants, les associations, locaux, nationaux et internationaux concernés par le développement de l'écotourisme. (BENYAHIA & ZEIN, 2003, p. 9). Tandis que (Lapeyre & al, 2007, p. 93)

voient que le tourisme en général et l'écotourisme en particulier, est considéré comme l'une des activités économiques fondées sur le principe des avantages comparatifs pour les pays en développement, car ce sont des activités fondées principalement sur la richesse de ces pays en ressources naturelles, qui peuvent procurer des revenus à la population locale, et les inciter à préserver le capital naturel.

L'écotourisme offre un certain nombre d'avantages économiques et sociaux, notamment (Al-Rawadiya, 2013, p. 18):

- Diversification des sources de revenus dans les zones rurales qui ne contiennent pas d'entreprises industrielles et commerciales ;
- Accroître la demande de produits et services locaux, produits par les habitants des villages et des zones rurales, ce qui contribue au développement des économies locales ;
- Développement des infrastructures, car la relance de l'écotourisme nécessite la construction de routes et la mise en place de certaines institutions de services nécessaires aux touristes ;
- Accroissement de l'accès aux devises étrangères ;
- Préserver la biodiversité en soutenant la conservation des espaces naturels et de la faune et en réduisant l'étendue de leurs dommages.

Un écotourisme bien planifié et bien maîtrisé permet aussi (Tardif, 2003, p. 50) :

- Contribuer à la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- Impliquer les communautés locales dans le processus de planification et de développement des programmes touristiques et améliorer leurs conditions de vie ;
- Apprendre aux touristes à respecter la nature et les cultures ;
- L'écotourisme est adapté aux voyages individuels, ainsi qu'aux voyages de groupe organisés pour de petits groupes ;
- Assurer les ressources financières des agences chargées de la gestion des ressources naturelles et créer des emplois pour les populations locales.

De nombreux efforts sont déployés par différents États pour préserver leurs espaces naturels et à protéger leur biodiversité, en les organisant sous forme d'aires protégées, comme les parcs naturels et les réserves naturelles,

puis en utilisant ces espaces pour stimuler l'écotourisme, et créer des ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de protection, de développement et de gestion de ces espaces.

Les aires protégées sont la composante principale de toutes les stratégies nationales et mondiales de protection de l'environnement, et tous les gouvernements tentent de les préserver dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale sur la biodiversité (CDB). Ces zones constituent des écosystèmes riches en ressources biologiques et peuvent être utilisées pour faire face aux changements climatiques mondiaux majeurs, en plus de les exploiter pour y protéger les communautés et les sites archéologiques, les aires protégées couvrent 12% de la surface de la terre, formant un territoire prometteur et commun de l'engagement mondial pour la protection de l'environnement. (Dudley, 2008, p. 11)

Les aires protégées désignent « l'ensemble des espaces et territoires principalement consacrés à la protection des ressources biologiques et au maintien de l'équilibre écologique et de la diversité biologique » (ABDELGUERFI, 2003, p. 25). La Commission mondiale des aires protégées (CMAF) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN.) Définit une aire protégée comme "une zone géographique bien définie, reconnue, désignée et gérée, par tout moyen légal ou autre moyen efficace, pour la protection à long terme de la nature, de son environnement et des valeurs culturelles associées » (Dudley, 2008, p. 18)

La classification des aires protégées a connu un grand développement au fil des ans, en s'appuyant sur la jurisprudence des experts des organisations internationales concernées par la protection de la nature et des aires protégées. Cependant, les réglementations communes et actuellement utilisées par de nombreux pays remontent à 1994, lorsque l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN.) a classé les aires protégées en six (6) grandes catégories, lors de sa réunion de l'Assemblée générale à Buenos Aires, en Argentine. :

- zones entièrement protégées (réserve naturelle complète, zone de nature sauvage) ;
- les zones de protection des systèmes environnementaux (dont les plus célèbres sont les parcs nationaux) ;

- protection de certains éléments naturels (caractéristiques écologiques) ;
- des aires protégées pour une gestion efficace des habitats et des espèces animales et végétales (zones de reproduction d'animaux spécifiques) ;
- paysages terrestres ou marins protégés ;
- Zones d'exploitation durable des écosystèmes (par exemple une zone protégée avec des ressources naturelles rares).

### **3. La contribution de l'écotourisme au sein des aires protégées au développement du tourisme durable :**

Depuis la publication du rapport Brundtland en 1987, et son adoption par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, puis au Sommet de la Terre à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, puis la dernière Conférence de la Terre à Rio de Janeiro également en 2012, le concept de développement durable était au centre des préoccupations de la plupart des pays développés et en développement, et de nombreux chercheurs se sont intéressés à ce concept et à ses multiples dimensions, pour tenter de trouver les moyens de parvenir à un développement économique et social qui tienne compte des aspects environnementaux et préserve les écosystèmes.

Selon le rapport Brundtland intitulé « Notre avenir tous », le développement durable est défini comme « le développement qui vise à répondre aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». (Camus & al, 2010, p. 259). Le développement durable vise à établir un équilibre permanent entre les ressources naturelles et leur exploitation par l'homme afin d'atteindre à la fois le développement économique, la préservation de l'environnement et le progrès social.

Si le tourisme ouvre des perspectives économiques prometteuses (création de richesse, d'emplois, apport de devises, etc.), il constitue la source de nombreux problèmes en termes de développement durable, et donc le plus grand défi de l'ère actuelle pour le tourisme n'est pas seulement la protection de l'environnement, mais aussi la préservation du patrimoine et de la diversité culturelle. Et il ne faut pas oublier que le tourisme sert les économies les plus

avancées, par exemple, le continent africain attire moins de 5 % des arrivées de touristes dans le monde.

Aborder le tourisme sous l'angle de la durabilité nécessite de le considérer parmi les priorités du développement durable. Cependant, il convient de noter que le secteur du tourisme a été ignoré par la communauté mondiale lors de la Conférence de Rio (1992) sur le développement durable, pour y remédier lors de la Conférence de Johannesburg. (2002) grâce à la contribution efficace de l'Organisation mondiale du tourisme à cette conférence, et à la reconnaissance mondiale de la nécessité d'adopter le concept de tourisme durable sous ses différentes formes (écotourisme, vert, rural, naturel, .. etc.).

L'Organisation mondiale du tourisme définit le tourisme durable comme « des activités touristiques que l'environnement peut soutenir à long terme et qui sont économiquement bonnes, moralement et socialement justes pour la population locale » (Diallo, 2014, p. 209). Il se définit également comme « l'application du concept de développement durable dans le secteur du tourisme, modifiant les comportements dans toutes les activités touristiques, dans le but de préserver les espaces naturels, ruraux et même urbains, de du moment où le touriste quitte son domicile, jusqu'à son arrivée et la fin de son voyage dans le pays qu'il a visité » (François-Lecompte & Prim-Allaz, 2009, p. 311). Alors que certains le définissent comme : « ces activités touristiques, qui prennent en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, et tentent de répondre au mieux aux besoins des touristes, des professionnels du secteur, de l'environnement et des sociétés d'accueil ». (Leroux, 2010, p. 235).

En 1995, une réunion mondiale de haut niveau, avec la participation de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale du tourisme, s'est tenue à Lanzarote, en Espagne, où ils ont publié la Charte mondiale du tourisme durable, qui a identifié 18 principes qui doivent être respectés pour parvenir à un tourisme durable. En 1999, l'Organisation mondiale du tourisme, en coopération avec les Nations Unies, a publié le Code mondial d'éthique du tourisme, qui est le cadre de référence pour un tourisme durable et responsable. Puis en 2008, les normes mondiales pour un tourisme durable ont été publiées, en coopération entre l'Organisation mondiale du tourisme et 27 organisations internationales

spécialisées, dans le but de sensibiliser les institutions touristiques aux exigences du tourisme durable.

La difficulté de concilier tourisme et développement durable impose la disponibilité d'une volonté politique et d'une conscience populaire, de changer les modes de production et de consommation, si nécessaire, de trouver de nouvelles formes d'organisation et de gouvernance au sein des entreprises touristiques, afin d'adopter les concepts de développement durable au sein du secteur (Camus & al, 2010, p. 262). Selon (Hugues, 2008, p. 141), l'origine de tout développement touristique est la recherche d'un tourisme respectueux de l'environnement, de la culture, les traditions et les peuples, à travers la valorisation et l'exploitation des revenus des activités touristiques dans la préservation des ressources touristiques locales.

L'écotourisme, avec ses caractéristiques fortes, représente une véritable représentation du tourisme durable. En outre, l'écotourisme représente la forme optimale de développement touristique dans les aires protégées, et les gestionnaires de ces espaces doivent travailler pour maximiser les bénéfices des activités touristiques et réduire les coûts, c'est-à-dire que l'écotourisme constitue une subvention pour les gestionnaires pour atteindre leurs objectifs liés à la gestion de ces zones. (UICN/PACO, 2010).

En raison de l'intérêt international croissant pour l'écotourisme, les Nations Unies ont déclaré 2002 l'Année mondiale de l'écotourisme sous la supervision du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation mondiale du tourisme, qui ont tenu le Sommet international de l'écotourisme à Québec, Canada en mai 2002, où plus d'un millier de participants de 132 pays représentant les gouvernements, les secteurs public et privé et les ONG. Ce sommet est le résultat de 18 réunions préparatoires régionales, auxquelles ont participé environ 3 000 membres de différents pays, secteurs, institutions universitaires, organes consultatifs et sociétés civiles. (EAA, 2005, p. 22), et le résultat a été une reconnaissance internationale officielle de l'importance de l'écotourisme, comme l'une des approches du développement durable du tourisme. Et que l'écotourisme est la meilleure solution, qui permet à la fois de réaliser le développement économique,

d'améliorer les conditions de vie de la population locale, et de préserver les systèmes environnementaux.

Les aires naturels protégés sont des lieux idéaux pour l'écotourisme, mais la rareté de ces espaces et leur caractère particulier, en plus de la demande mondiale croissante de services écotouristiques, nécessitent une grande vigilance et prudence lors de l'exploitation de ces espaces. D'autre part, l'écotourisme est le meilleur moyen de concevoir des services touristiques dans ces zones sensibles aux comportements humains (Tardif, 2003, p. 52).

L'écotourisme dans les aires protégées devrait offrir les avantages suivants :

- Générer des bénéfices sociaux en adoptant des activités touristiques respectueuses de la biodiversité ;
- Affecter une partie des revenus aux activités de conservation et de mise en valeur de ces espaces environnementaux ;
- Soutenir les efforts visant à réduire les pressions qui conduisent à la dégradation de ces espaces, en intégrant la population locale dans des postes de travail au sein de ces lieux pour réaliser des activités de gardiennage, de conservation et d'orientation touristique ;
- Activer la mobilité commerciale et économique dans les zones rurales enclavées et réduire le phénomène d'exode rural ;
- Contribuer par l'information donnée aux touristes à la prise de conscience environnementale.

Nous nous référons également ici à l'importance du marketing touristique, dans la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées en général, et les parcs en particulier, en présentant ces espaces et leurs ressources biologiques uniques, dans les médias tels que la télévision, la radio, les journaux, les magazines, des affiches et des sites Internet, et la distribution de brochures qui les présentent et guident le touriste lors de sa visite, lui faisant profiter davantage de son voyage, ainsi que l'organisation de journées médiatiques pour présenter leur importance économique et sociale, et sensibiliser la population locale sur le rôle de l'écotourisme, comme forme de tourisme durable, dans la préservation des ressources naturelles et la biodiversité.

#### **4. La réalité de l'écotourisme dans les parcs nationaux algériens :**

L'objectif principal de la création des parcs naturels, était de préserver des caractéristiques naturelles importantes et uniques menacées de destruction, mais plus tard est apparue la possibilité de les exploiter à des fins de tourisme, surtout après que les touristes sont devenus très sensibles aux zones polluées et dégradés, et la qualité de l'environnement est devenue l'un des déterminants les plus importants de l'attraction touristique. (Fouad, 2008, p. 19). Après son indépendance, l'Algérie a tenté de créer un nombre de parcs naturels nationaux, afin de protéger ses rares ressources environnementales de plantes, d'animaux et de sites archéologiques, et malgré le retard pris dans l'intérêt, la protection et la réhabilitation de ces espaces, ces dernières années ont vu la promulgation d'une législation qui préserve ces espaces.

L'Algérie couvre une superficie de 2 381 741 km<sup>2</sup>, et elle surplombe la mer Méditerranée avec une bande côtière s'étendant d'est en ouest sur une distance de 1 622 km. Cette vaste superficie a permis l'existence d'une diversité climatique et l'existence de nombreux écosystèmes que l'on peut regrouper en sept types (MATET, 2009) :

- Ecosystèmes marins et côtiers ;
- Écosystèmes des zones humides ;
- Ecosystèmes de montagne (humides et secs);
- Ecosystèmes forestiers;
- Ecosystèmes steppiques;
- Ecosystèmes désertiques ;
- Ecosystèmes agricoles.

À propos des aires protégées en Algérie, la plupart sont des parcs naturels nationaux, et quelques réserves naturelles (5 réserves naturelles), et c'est pourquoi nous avons décidé d'éclairer la réalité de l'écotourisme dans les parcs nationaux, en raison de leur importance, et de leur diversité écologique. Conformément à l'article n°5 de la loi n°11/02 du 17/02/2011, relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, le parc national est « un espace naturel d'importance nationale qui est créé en vue de protéger un ou plusieurs écosystèmes, et vise à assurer la conservation et la protection

d'espaces naturels uniques par leur diversité biologique, tout en les rendant ouverts au public à des fins éducatives et récréatives ».

Les parcs naturels nationaux constituent le maillon le plus important dans le domaine de la protection du réseau national des aires protégées, ils couvrent une superficie totale estimée à plus de 50 millions d'hectares, répartis sur toutes les régions d'Algérie, ce qui signifie qu'ils sont diversifiés sur le plan géographique et biologique, et qu'ils diffèrent sur le plan naturel et climatique, permettant de les visiter toute l'année et en toutes saisons, le tableau (1) donne quelques informations sur ces parcs nationaux, qui sont estimés à une dizaine(10 ) parcs nationaux classés, jusqu'en 2003.

**Table N°1.** Informations sur les parcs nationaux algériens

| <b>Le nom du parc national</b>                | <b>Année de création</b> | <b>Superficie (Hectare)</b> | <b>Localisation géographique</b> | <b>%de la superficie du pays</b> |
|---|--------------------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Theniet El Had                                | 1983                     | 3424                        | Tissemsilt                       |                                  |
| Djurdjura                                     | 1983                     | 18 550                      | Tizi-Ouzou - Bouira              |                                  |
| Chréa   | 1983                     | 26 587                      | Blida – Média                    |                                  |
| El-Kala                                       | 1983                     | 76438                       | EL- Taref                        |                                  |
| Belezma                                       | 1984                     | 26 250                      | Batna                            |                                  |
| Gouraya                                       | 1984                     | 2080                        | Béjaïa                           |                                  |
| Taza  | 1984                     | 3807                        | Jijel                            |                                  |
| Tlemcen                                       | 1993                     | 8225                        | Tlemcen                          |                                  |
| <b>La superficie totale des parcs du nord</b> |                          | <b>165 361</b>              |                                  | 0,07 %                           |
| Tassili                                       | 1972                     | 11 400 000                  | Illizi                           |                                  |
| Ahaggar                                       | 1987                     | 45 000 000                  | Tamanrasset                      |                                  |
| <b>La superficie totale des parcs du sud</b>  |                          | <b>56 400 000</b>           |                                  | 23,73 %                          |

|                                |  |            |  |         |
|--------------------------------|--|------------|--|---------|
| La superficie totale des parcs |  | 56 565 361 |  | 23,80 % |
|--------------------------------|--|------------|--|---------|

Source: (ABDELGUERFI & RAMDANE, 2003)

Le tableau (1) au-dessus montre que la superficie des parcs nationaux représente 23,8% de la superficie du pays, il est clair qu'il s'agit d'une proportion importante compte tenu de la superficie du pays, sachant que cette proportion varie beaucoup d'un pays à l'autre dans le monde, par exemple elle ne dépasse pas 0,07% au Qatar, et elle est de 85% pour l'Allemagne. Le tableau montre aussi que les huit parcs nationaux du nord ne représentent collectivement que 0,07% de la superficie totale du pays, alors que la superficie des deux parcs désertiques du sud (Tassili et Ahaggar) constitue 23,73% de la superficie du pays. On trouve également que les parcs du nord présentent une grande diversité de flore et de faune, tandis que les deux parcs du sud représentent un musée à ciel ouvert, riche en sites archéologiques, inscriptions et dessins sur les rochers, et une nature charmante rare dans le monde.

Selon l'article n°15 de la loi n°11/02 relative aux aires protégées dans le cadre du plan de développement durable, le législateur algérien a mentionné la possibilité d'exploiter les aires protégées en général et les parcs nationaux en particulier, à des fins de tourisme et de loisir, il a indiqué également que chaque aire protégée doit être divisée en trois zones, à savoir :

- **La zone centrale** : la zone qui contient des éléments et ressources uniques protégés, et dans laquelle seules les activités liées à la recherche scientifique sont autorisées ;
- **La zone tampon** : une zone entourant ou adjacente à la zone centrale, et utilisée pour des travaux écologiques, y compris l'éducation environnementale, le divertissement, l'écotourisme, la recherche appliquée et fondamentale. Il est ouvert au public pour la visite et la découverte de la nature, accompagné d'un guide sans perturber son équilibre écologique ;
- **La Zone de transit** : une zone entourant la zone tampon, protégeant les deux zones précédentes, et utilisée comme site pour les travaux

d'aménagement environnemental de la zone concernée, et autorisée pour les activités récréatives, de loisirs et d'écotourisme.

On note également que les parcs nationaux répartis sur le territoire national connaissent un afflux important de visiteurs, notamment les jours fériés et en été, mais le dénominateur commun entre eux, est l'absence des infrastructures nécessaires au développement de l'écotourisme dans ces parcs, la plupart d'entre eux loin du réseau routier et ferroviaire, et les routes à l'intérieur sont en terre battue. Il y'a aussi un manque de structures d'accueil et des services touristiques d'accompagnement, et cela est principalement dû au système de gestion de ces parcs, qui est principalement public, en l'absence quasi totale d'investissements privés, avec l'incapacité des autorités locales et centrales, à couvrir les dépenses financières d'entretien de ces parcs contre les risques de pollution et d'incendie, qui dévorent chaque année des hectares de zones forestières.

Bien que les deux parcs désertiques (Tassili et Ahggar) attirent un nombre important de touristes, de l'intérieur et de l'extérieur du pays, surtout en hiver, le coût élevé des billets de transport, et le manque de vols vers ces destinations, ont fortement affecté les activités touristiques au sein de ces deux parcs, dont la superficie totale fait presque la taille de la France, ces deux parcs sont riches de paysages charmants et de monuments historiques uniques au niveau mondial et régional.

Parmi les nombreux obstacles au gestion et au valorisation de ces parcs nationaux figurent (MATET , 2009, p. 75):

- Le manque de coordination entre les secteurs concernés ;
- Les faibles budgets alloués à ces parcs nationaux ;
- La faiblesse de la recherche appliquée au sein de ces espaces ;
- La faiblesse de l'organisation administrative adoptée dans les structures des aires protégées ;
- Absence de contrôle et de suivi des plans de gestion de ces sites sensibles ;
- Faiblesse de la coopération régionale et des échanges d'expériences entre les administrations de ces espaces naturels, qui ont entravé le processus de valorisation de la biodiversité qui y abonde.

Alors, on peut dire que les exigences préalables indispensables à l'exploitation des parcs nationaux dans le domaine de l'écotourisme, sont :

- Allouer les fonds nécessaires au développement de ces importantes ressources naturelles ;
- Sensibiliser les visiteurs et leur fournir les informations et consignes nécessaires, pour maîtriser leur comportement à l'intérieur de ces parcs ;
- Organiser l'accès des transports aux parcs, aménager des espaces de stationnement pour voitures et bus adaptés à la nature du site, et assurer un service de transport pour les visiteurs et leurs bagages ;
- Déterminer des points de surveillance environnementale continue des changements qui se produisent dans les composantes des parcs à la suite d'activités touristiques, grâce à la mise en place de stations pour surveiller ces effets, et l'utilisation d'images satellitaires et d'un système d'information géographique , dans le but d'assurer une bonne gestion touristique des ressources naturelles et humaines;
- Développer une gestion touristique efficace, soucieuse de l'aménagement et de la protection des parcs, et de la régulation des déplacements des visiteurs ;
- Mettre en place les infrastructures nécessaires, telles que les routes, ponts et voies ferrées, les hôtels, les camps, les aires de loisir pour enfants, ..etc.
- Encourager les agences de tourisme à promouvoir l'écotourisme dans les parcs nationaux, et encadrer les touristes pendant leur voyage touristique, les guider et les informer de ce qu'ils voient pendant la visite ;
- Impliquer tous les secteurs et parties prenantes pour développer l'écotourisme, en particulier les communautés locales, les associations de protection de l'environnement et les agences de tourisme ;
- Encourager les investissements privés dans ces aires naturels protégés, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs, etc.

## **5. Conclusion:**

L'écotourisme est une forme de tourisme durable qui permet une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans le domaine du tourisme,

tout en préservant et en entretenant ces ressources. L'Algérie dispose d'un certain nombre d'aires protégées, la plupart sous forme de parcs nationaux, riches en biodiversité, et aux caractéristiques attractives, et par conséquent, un travail doit être fait pour les valoriser afin de promouvoir le secteur touristique national, et d'améliorer l'attractivité touristique du pays.

### **Résultats de recherche :**

Parmi les résultats de recherche, nous mentionnons les suivants :

- L'écotourisme présente de nombreux avantages, car il peut contribuer efficacement à la valorisation des ressources naturelles, et à leur protection en même temps, ce qui sert les communautés locales et l'économie nationale ;
- L'écotourisme nécessite un engagement morale, et elle est soumis à des critères et des principes, qui garantissent la protection et la préservation des ressources naturelles pour les générations futures, dans le cadre de l'application du concept de développement durable ;
- L'Algérie dispose d'un certain nombre d'aires protégées, riches et attractives pour les touristes, mais elles sont peu exploitées et ne contribuent que de manière limitée au secteur touristique ;
- L'aménagement et le développement des parcs nationaux dans le cadre du plan national de développement touristique Horizons 2030, contribueraient à valoriser ces ressources et à les exploiter économiquement, mais cela nécessite un ensemble d'exigences.

### **Recommandations :**

Pour promouvoir l'écotourisme dans les parcs nationaux, et développer le tourisme durable en Algérie, nous proposons un certain nombre de recommandations :

- Assurer la mise en place des équipements et infrastructures touristiques nécessaires à la desserte des touristes, tels que les hôtels, les colonies de vacances et le réseau routier permettant aux visiteurs de visiter et de découvrir ces lieux, et cela ne peut se faire qu'en encourageant l'investissement touristique privé ;

- Soutenir les administrations des parcs nationaux avec des budgets financiers suffisants et des ressources humaines qualifiées, pour leur permettre d'exercer pleinement leurs fonctions, et établir des partenariats internationaux pour bénéficier des expériences dans le domaine de la gestion et du développement des parcs nationaux ;
- Promouvoir une culture d'écotourisme et du tourisme durable dans la société, afin de pratiquer les activités touristiques de manière civilisée, et selon des méthodes qui affectent positivement l'environnement et les espaces naturels protégés en particulier ;
- Inventorier, identifier et documenter les ressources contenues dans chaque parc national, et présenter ses différentes caractéristiques et avantages, afin d'élaborer un guide touristique national de ces espaces naturels ;
- Créer davantage de parcs nationaux dans les zones naturelles dispersés sur tout le territoire national, les classer et les protéger conformément à la loi 11/02 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable ;
- Mettre en place une politique globale de marketing, pour faire connaître ces espaces et attirer plus de touristes, à travers l'implication des associations de protection de l'environnement et des agences de voyages et de tourisme ;
- Inciter les populations riveraines de ces parcs nationaux, à mettre en place des petites entreprises de services touristiques dans le cadre de l'ANSEJ, du CNANC, de l'ANGEM, et dans le secteur des industries traditionnelles et de l'artisanat ;
- Encourager les sorties scolaires et les visites de ces espaces, pour sensibiliser les générations futures à la préservation de l'environnement et des espaces verts.

## 6. Références

- [1] ABDELGUERFI, A. (2003). Rapport de Synthèse sur «**Plan d'Action et Stratégie Nationale sur la Biodiversité, Mises en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie.** algerie: Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- [2] ABDELGUERFI, A., & RAMDANE, S. (2003). **Rapport sur la Mises en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie** algerie: Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

- [3] Al-Rawadiya, Z. E. (2013). **Eco-tourism Concepts and Foundations**. Amman, Jordan: Dar Zamzam Publishers.
- [4] BENYAHIA, N., & ZEIN, K. (2003). **L'écotourisme dans une perspective de développement durable**,. la 2ème Conférence Internationale Swiss Environmental Solutions for Emerging Countries (SESEC II), (pp. 28-29 janvier). Lausanne, Suisse.
- [5] Camus, S., & al, .. (2010). **Tourisme durable : une approche systémique**. Management & Avenir, 34, 253-269.
- [6] Diallo, M. F. (2014). **Les études quantitatives sur le tourisme durable : une analyse des principaux travaux de recherche** . Management & Avenir, 69, 204-221.
- [7] Dudley, N. (2008, 06 12). **Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées**. (G. S. UICN, Ed.) consulté le 11 02, 2022, sur site : [www.iucn.org/publications](http://www.iucn.org/publications).: [www.iucn.org/publications](http://www.iucn.org/publications).
- [8] Fouad, N. (2008). **Lectures on Continuous Tourism and the Environment**. Alexandria, Egypt: Dar Al-Wafaa for Printing and Publishing.
- [9] François-Lecompte, A., & Prim-Allaz, I. (2009). **Les Français et le tourisme durable: proposition d'une typologie**. Management Avenir, 9, 308-326.
- [10] Honey, M. (1999). **Treading Lightly? Ecotourism's Impact on the Environmet** . Environment , 41(5), 111-125.
- [11] Hugues, F. (2008). **Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ?** Géographie, économie, société, 10(1), 133-152.
- [12] Lapeyre, R., . (2007). **L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar** . Afrique contemporaine, 22(2), 83-110.
- [13] Leroux, E. (2010). **Vers un Tourisme Durable ou un écotourisme** . Management & Avenir, 34, 234-238.
- [14] MATET . (2009). **Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national**, . alger: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme .
- [15] Moaidh, S. A.-S. (2008, 11 10). **The relationship between tourism and the environment**, K. S. College of Food and Agricultural Sciences, Ed. Consulté le 10 12, 2021, site: [www.faculty.ksu.edu.sa](http://www.faculty.ksu.edu.sa).
- [16] Office Ivoirien des Parcs et Réserves. (2009). **OIPR, Stratégie de relance de l'écotourisme dans les parcs et réserves de Côte d'Ivoire**, . Côte d'Ivoire: Ministère Ivoirien de l'Environnement, des Eaux et Forêts.
- [17] Tardif, J. (2003). **Écotourisme et développement durable** . VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, 4(1), 44-62.
- [18] UICN/PACO. (2010). **Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ?** . Ouagadougou: Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.